



Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire.
Association d'intérêt général (éligible au régime fiscal du mécénat – cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015)
Agrément Jeunesse et Education Populaire n°59 JEP 1975.

Quand donc les institutions se mettront-elles à l'heure des victimes ?

EDITO de FEVRIER 2018

A l'heure des informations mondialisées, de l'internet et des réseaux sociaux, force est de constater – et c'est pour le moins paradoxal – qu'il est de plus en plus difficile d'avoir des relations suivies avec les relais institutionnels susceptibles de venir en aide aux familles que notre centre accompagne.

Ce n'est pas que ces relais n'agissent pas correctement dans le cadre des missions et compétences qui leur ont été confiées - certaines d'entre elles pourraient toutefois être regroupées – mais c'est parce que leur temps de réaction et de réponse ne correspond plus du tout aux attentes et besoins des familles.

Lesquelles, pendant tout ce temps, assistent totalement impuissantes à la lente mise sous contrainte d'un ou plusieurs des leurs, victimes d'une emprise sectaire, de quelque nature qu'elle soit, sans avoir aucune information ni moyen d'agir.

Ce décalage temporel est un préjudice supplémentaire imposé aux victimes et aux familles puisque, offert aux mouvements à caractère sectaire, il va leur permettre de poursuivre en toute impunité leur travail de mise sous emprise voire de mise en état d'esclavage.

En leur imposant – aux victimes : directement et aux familles : indirectement - de nouvelles lois sans rapport avec celles de la République afin de régenter leurs vies privées en s'immisçant dans leur conscience et intimité et en s'arrogeant des droits patrimoniaux sur les biens et héritages familiaux.

Aussi, malgré l'insistance de notre centre – lui aussi impuissant pendant ce décalage temporel - quand enfin les relais institutionnels interviennent, il est souvent trop tard. Les victimes ont tout perdu et leurs familles sont désabusées et, quoi qu'on fasse pour elle, elles auront toujours le sentiment d'avoir été abandonnées alors qu'il était encore temps d'agir pour les aider.

De ce fait, leur reconstruction – car il va bien falloir qu'ils se reconstruisent - va être plus difficile et plus coûteuse encore en terme de santé, de travail, de citoyenneté... Un coût global qui aurait pu être en partie réduit par une intervention urgente des relais institutionnels, dès leur mise en alerte, agissant de concert avec les familles et les associations spécialisées tel notre centre CAFFES.

N'est-il pas pourtant du devoir de la nation, par les biais de ses représentants et institutions, de tendre la main à celles et ceux qui sont notamment les victimes directes et indirectes de la triple escroquerie, intellectuelle, morale, et financière qui est le ressort de tous les mouvements à caractère sectaire ?

De leur tendre la main mais également de leur assurer la protection des lois et droits de la République ?

Et cela sans délais et sans tergiverser, puisque le fait sectaire est maintenant connu de longue date !

L'équipe du CAFFES